



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PAC

Question écrite n° 74241

Texte de la question

Mme Marylise Lebranchu souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation de plus en plus difficile des producteurs laitiers. De nombreuses inquiétudes se font jour à l'issue de la décision unilatérale de baisse des prix d'achat des litres de lait par les industriels de la filière. Sans concertation et au mépris de l'accord passé entre agriculteurs et industriels, cette décision fragilise une fois de plus les producteurs, met à mal les trésoreries des plus faibles. Elle souhaite donc connaître l'état du plan national stratégique de la filière laitière annoncé l'année dernière par son prédécesseur.

Texte de la réponse

Un accord est intervenu le 13 septembre 2005 fixant une recommandation interprofessionnelle sur l'évolution du prix du lait jusqu'à la fin de l'année. Cet accord sera mis à profit pour ouvrir la réflexion sur un nouvel équilibre de la filière résultant de la mise en oeuvre de la réforme de Luxembourg. Un prix du lait rémunérateur pour les producteurs laitiers et un partage équitable de la valeur ajoutée entre les divers opérateurs de la filière constituent deux éléments essentiels du dynamisme de cette filière, qui a besoin de la poursuite d'un dialogue interprofessionnel efficace. Un Comité de pilotage est actuellement constitué entre les trois présidents des fédérations professionnelles et le médiateur. Il ouvre, avec méthode, une réflexion nécessaire sur la valorisation des produits laitiers, la maîtrise de l'offre, et la contractualisation entre producteurs et transformateurs. Ce comité devra établir avant le 31 décembre 2005 des propositions concrètes d'organisations industrielles et de gestion et permettre à la filière de définir de nouvelles recommandations sur le prix du lait.

Données clés

Auteur : [Mme Marylise Lebranchu](#)

Circonscription : Finistère (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74241

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 2005, page 8842

Réponse publiée le : 15 novembre 2005, page 10510